

# Avis public de révision de la liste électorale

**Municipalité de Saint-Gilbert**

**Date du scrutin : 2 novembre 2025**

Par cet avis public, Mylène Robitaille, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le 3 octobre 2025.  
Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. **Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.**
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin :
  - vous avez 18 ans accomplis;
  - vous avez la citoyenneté canadienne;
  - vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
  - vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.

De plus, le 2 novembre 2025, vous devez remplir **l'une** des deux conditions suivantes :

- Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
- Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente ou au président d'élection.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale au bureau municipal du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 00. Notez que le bureau municipal est fermé le lundi 13 octobre.

Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, vous pourrez aussi y présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision, qui siège à cet endroit.

Adresse : Bureau municipal, 110 rue Principale, Saint-Gilbert

Jours et heures : Lundi 20 octobre de 16 H à 20 H  
Mardi 21 octobre de 13 H à 16 H

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse du domicile précédent de cette personne et présenter deux documents : l'un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

**Présidente d'élection : Mylène Robitaille**

110 rue Principale, Saint-Gilbert (Québec) G0A 3T0  
418 268-8194 poste 101  
info@saint-gilbert.ca

## Signature

Lieu : Saint-Gilbert Date : 10-10-2025



Présidente ou président d'élection